



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 juillet 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 07 juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 29 juin 2022, s'est réuni à Presle – salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 45

Nombre de membres votants : 53

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		F. VILLAND	X
Catherine	BRISSE (suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET			X
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE			X
Jean-Claude	MONTBLANC	LA CHAPELLE BLANCHE			X
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES		JF. DUC	X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		

Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE			X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY		L. GOUVERNEUR	X
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		R. SAINT GERMAIN	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		J. DONJON	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

115-2022 : APPROBATION DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL CŒUR DE SAVOIE 2022-2028

Rapporteur : Jean-François DUC

Lors de sa séance du 28 mai 2021, l'Assemblée départementale a approuvé la mise en place d'une nouvelle génération de contrats territoriaux de Savoie (CTS), sur les 7 territoires identifiés, pour la période 2022-2028.

L'Assemblée départementale a approuvé les orientations générales des contrats et leur nouvelle dénomination et a défini les enveloppes budgétaires de la nouvelle génération de contrats territoriaux.

Ainsi Cœur de Savoie bénéficiera d'une enveloppe financière de 4 700 000 € sur la période 2022/2028, qui devra être programmée dans le respect du cadre d'intervention desdits contrats, basé sur deux grandes orientations politiques transversales qui sont déclinées dans les fiches-actions thématiques suivantes :

➤ **Le développement durable et l'adaptation au changement climatique**

- Mobilité douce
- Circuits courts et alimentation
- Agriculture et forêt
- Environnement et biodiversité
- Tourisme et patrimoine
- Développement durable et transition énergétique
- Eau potable et assainissement

➤ **Les équipements et services à la personne**

- Ecoles et accueil petite enfance
- Culture
- Services, développement social et santé
- Sport et jeunesse
- Aménagements urbains et équipements structurants
- Développement local

La gouvernance politique et administrative des futurs contrats a été revue, le Département souhaitant assurer une meilleure lisibilité de son action. La présidence des futurs comités de pilotage sera ainsi assumée par l'élu départemental référent, désigné par l'Assemblée départementale - le comité de pilotage de Coeur de Savoie sera présidé par Christiane Brunet - et la gestion administrative et le pilotage technique seront assurés par les services départementaux.

Les contrats disposent également d'une enveloppe de « reste à affecter » afin de répondre aux besoins qui n'auraient pas été identifiés lors de l'élaboration ou permettant d'apporter des cofinancements à des projets éligibles dans un cadre d'intervention européen.

Il est rappelé que les financements du Département dans les contrats :

- doivent d'abord et majoritairement permettre de soutenir les projets d'investissement,
- interviennent sur des projets structurants de dimension territoriale ou qui s'inscrivent dans la stratégie du territoire, hormis pour quelques thématiques de dimension communale (écoles, etc...)
- peuvent financer l'ingénierie territoriale (étude stratégique, poste, animation) afin de renforcer les dynamiques de développement dans les territoires,
- peuvent également soutenir les projets de fonctionnement.

Les fiches actions thématiques, ainsi que la répartition de l'enveloppe financière par thématique, ont été validées lors des Comités de pilotage de Coeur de Savoie, et se déclinent de la manière suivante :

Fiche-action		Montant
1. Développement durable et adaptation au changement climatique		
1,1	Mobilité douce	340 000 €
1,2	Alimentation et circuits-courts	600 000 €
1,3	Agriculture et forêt	50 000 €
1,4	Environnement et biodiversité	40 000 €
1,5	Tourisme et patrimoine	540 000 €
1,6	Développement durable et transition énergétique	310 000 €
1,7	Eau potable et assainissement	140 000 €
2. Equipements et services à la personne		
2,1	Ecoles et accueil petite enfance	700 000 €
2,2	Culture	300 000 €
2,3	Services, développement social et santé	260 000 €
2,4	Sports et jeunesse	300 000 €
2,5	Aménagements urbains et équipements structurants	820 000 €
2,6	Développement local	100 000 €
3. "Reste à affecter"		
3,1	"Reste à affecter"	200 000 €
TOTAL CONTRAT DEPARTEMENTAL		4 700 000 €

Cette première maquette financière pourra faire l'objet d'avenants au cours du contrat en fonction des besoins et des projets présentés au comité de pilotage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins une abstention (Jean-François CLARAZ) :

- **APPROUVE** le nouveau Contrat départemental Cœur de Savoie 2022-2028 ainsi que ses 5 annexes :
 - Annexe 1 – Portrait du territoire
 - Annexe 2 – Répartition financière
 - Annexe 3 – Fiches action
 - Annexe 4 – Règlement performance énergétique
 - Annexe 5 – Constitution des dossiers de demande de subvention
- **AUTORISE** la Présidente à signer le Contrat départemental Cœur de Savoie 2022-2028 et toutes pièces utiles à son exécution.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Présidente,


Béatrice SANTAIS

